

Un siècle de formation universitaire en optométrie au Canada : la contribution de l'Université de Montréal – partie 3, de 2001 à 2025

Cher rédacteur,

Au Canada, la profession optométrique peut se prévaloir d'une formation universitaire depuis maintenant 100 ans puisqu'en 1925, l'Université de Montréal a accueilli l'École d'optométrie comme entité affiliée. Deux numéros précédents de la *Revue canadienne d'optométrie* (RCO) ont présenté les premières parties de l'histoire de cette école, depuis sa fondation en 1910 jusqu'en 2001^{1,2}. Dans le présent numéro, nous concluons ce survol historique en analysant l'essor qu'a connu l'École d'optométrie de l'Université de Montréal depuis 2001.

Une direction impliquée et résolue

Dans le premier quart du XXI^e siècle, six professeurs ayant à cœur le développement de l'École d'optométrie de l'Université de Montréal (ÉOUM) se succéderont à sa direction. En 2000, Pierre Simonet a obtenu un second mandat, qu'il poursuivra jusqu'en septembre 2003 – avant d'être appelé à d'autres fonctions au rectorat de l'Université. L'École s'est alors dotée d'un énoncé de mission et a défini ses quatre axes de recherche. Ensuite, Jacques Gresset, occupant déjà le poste de directeur adjoint, sera nommé à son tour : d'abord pour un intérim de six mois, puis comme directeur en titre. S'inscrivant dans la continuité, il accomplira deux mandats complets et supervisera la grande célébration du centenaire de l'École en 2010. En 2011, Christian Casanova lui succédera. Il sera le

premier directeur à ne pas être optométriste, mais il saura diriger l'ÉOUM comme s'il l'était. Il effectuera lui aussi deux mandats, dont le second sera d'une durée de cinq ans – conformément au nouvel usage à l'Université pour les mandats de doyen·ne. Nommé directeur en 2020, Langis Michaud aura la lourde tâche de diriger l'ÉOUM pendant la pandémie, ce qu'il fera avec succès. Des raisons personnelles l'amèneront à mettre fin à son mandat prématurément en octobre 2022. L'intérim de direction sera confié à Julie-Andrée Marinier, occupant précédemment la fonction de secrétaire de l'École. Puis, Jean-François Bouchard entrera en fonction en 2024, alors directeur adjoint à la recherche, aux études supérieures et aux affaires professorales. Sous la gouverne de toutes ces personnes, l'essor de l'École reposera sur plusieurs éléments.

Un fonctionnement administratif de type facultaire

En rattachant l'École d'optométrie au Comité exécutif lors de son intégration en 1969, l'Université de Montréal lui a conféré les prérogatives budgétaires d'une faculté. En effet, l'École soumet dès lors ses prévisions financières directement au Comité du budget de l'Université auprès duquel le directeur de l'École les défend à l'instar des doyens. De plus, le budget et les états financiers de l'Université présentent l'École comme une faculté. Par ailleurs, depuis l'intégration, la nomination à la direction s'effectue selon la procédure applicable aux doyens. Enfin, le directeur de l'École participe de plein droit aux rencontres régulières réunissant la direction de l'Université et les doyens.

En acceptant la création des fonctions de secrétaire de l'École et de directeur·trice administratif·ve en 1996, l'Université a admis implicitement que le fonctionnement administratif de l'École était bien de type facultaire. En 2004, à la demande du directeur, cette

Citation suggérée

Simonet P, Gresset J, Bouchard J-F.
Un siècle de formation universitaire en optométrie
au Canada : la contribution de l'Université de
Montréal – partie 3, de 2001 à 2025.
Can J Optom. 2026;88(1):7-16.
<https://doi.org/10.15353/cjo.v88i1.6635>

Figure 1. Les six directeurs de l'École d'optométrie de l'Université de Montréal depuis le début du XXI^e siècle, soit (de gauche à droite) les professeurs Jacques Gresset, Langis Michaud, Julie-Andrée Marinier, Christian Casanova, Jean-François Bouchard et Pierre Simonet



Ces professeurs sont rassemblés sur cette photo dans le cadre d'un événement de reconnaissance philanthropique organisé par l'École ayant eu lieu à la fin de 2024.

reconnaissance devient explicite et officielle avec l'ajout du poste de secrétaire de l'École au règlement 10.39 relatif aux officiers facultaires, dont la nomination relève du Conseil de l'Université. Enfin, dès 2005, l'équipe de direction se structure comme celle d'une faculté : outre la direction des cliniques, le secrétariat et la direction administrative, une direction adjointe est responsable du premier cycle et une autre, des cycles supérieurs et de la recherche.

Notons que les conditions d'intégration ne précisaient pas la représentation de l'École au sein de l'Assemblée universitaire. Ainsi, la direction de l'École a longtemps été cantonnée à un rôle d'observatrice sans droit de vote, tout en étant reléguée aux arrières-banquettes de l'Assemblée. Afin de pouvoir voter et s'asseoir avec les doyens, les directeurs de l'ÉOUM de 1998 à 2008 se font désigner par l'Assemblée de l'École comme représentants de l'unité administrative, selon la règle de composition de l'Assemblée universitaire. Le syndicat des professeurs de l'Université finit par s'y opposer. Toutefois, l'École parvient à convaincre l'Université et l'Assemblée universitaire de modifier la règle de composition de l'Assemblée afin que la personne

à la direction de l'École puisse y siéger de plein droit, au même titre que tous les doyens, et ce, en plus de représentants de ses professeurs. Au bout du compte, l'École possède une représentation de type facultaire à l'Assemblée universitaire.

Lors de la dernière transformation institutionnelle conduisant à l'adoption, en 2018, d'une nouvelle Charte de l'Université de Montréal, la Faculté de théologie – existant depuis la fondation de l'Institution – devient l'Institut d'études religieuses au sein de la Faculté des arts et des sciences, tandis que le Département de kinésiologie – rattaché au Comité exécutif – intègre la Faculté de médecine. L'École d'optométrie plaide son indépendance et réussit à conserver son rattachement au Comité exécutif. Ce statut, désormais unique de l'ÉOUM, ne la dessert pas et n'a jamais entravé son développement ni empêché qu'elle fonctionne comme une faculté.

L'agrandissement et l'optimisation des espaces

En intégrant ses nouveaux locaux en 1991, l'École d'optométrie avait triplé ses espaces cliniques.

Figure 2. Le professeur Jacques Gresset, O.D., Ph. D., prenant la parole à l'événement Optométristes de demain de l'École d'optométrie de l'Université de Montréal



Sous la direction du professeur Jacques Gresset, l'École obtient de l'Université une représentation de type facultaire au sein de l'Assemblée universitaire, ainsi que la reconnaissance officielle de la fonction de secrétaire de l'École; elle voit l'agrément de son programme de doctorat en optométrie renouvelé pour sept ans; et elle célèbre son centenaire en désignant 100 bâtisseurs au sein de la profession. Ce diplômé de la promotion 1978 sera nommé professeur émérite en 2017.

Cependant, comme le nouveau pavillon ne possédait pas de salles de classe, les étudiants et les professeurs devaient se déplacer dans d'autres pavillons pour les cours théoriques. En 2001, l'École parvient à convaincre l'Université d'établir une salle de cours au rez-de-chaussée du pavillon, à proximité de sa Clinique universitaire de la vision. Puis,

en 2004, elle obtient une deuxième salle aménagée en amphithéâtre, toujours au rez-de-chaussée, ainsi que la relocalisation, à l'entrée du pavillon, du point de service de l'Institut Nazareth et Louis-Braille. Cette dernière opération lui permet de récupérer les locaux libérés pour y installer ses divers professionnels. Entretemps, la Clinique s'agrandit dans les locaux laissés vacants par le Bureau de recrutement de l'Université. En 2008-2009, IRIS, Le Groupe Visuel finance la rénovation complète de la salle d'attente de la Clinique, de son secrétariat et de tous les locaux du service d'optique.

Alors qu'à son emménagement dans le pavillon, l'École n'occupait qu'un peu moins des deux tiers du rez-de-chaussée, elle dispose désormais de toute la surface disponible, soit près de 2 600 m². Elle conserve d'ailleurs la totalité de la superficie du deuxième étage (près de 3 000 m²) et obtient, en 2009, un local de 163 m² au troisième étage, où elle déménage les bureaux de plusieurs de ses professeurs.

En outre, les quelque 500 m² de l'expansion de 2015 de l'ÉOUM au sixième étage lui permettent d'y aménager des laboratoires d'enseignement et de recherche, des bureaux de professeurs et la salle de l'Assemblée de l'École, précédemment localisés au deuxième étage. Ces nouveaux espaces de recherche au sixième étage et ceux aménagés dans les locaux libérés au deuxième, ainsi que leurs équipements, ont été financés en bonne partie par une subvention de 3,7 millions de dollars du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation.

En 2018, au terme d'une campagne philanthropique ayant amassé 1,6 million, l'École procède à une rénovation majeure de la Clinique en réaménageant toutes les salles d'examen et de discussion cliniques, ce qui permet d'en augmenter le nombre et d'accueillir les bureaux de professeurs impliqués en clinique. La Clinique s'agrandit aussi en relocalisant une des salles de cours dans un amphithéâtre à l'entrée du pavillon. L'amélioration des espaces cliniques mènera à l'accroissement du nombre annuel de patients, passant d'environ 18 000 avant les travaux à plus de 25 000 après la pandémie. De plus, les revenus dépasseront 3,5 millions de dollars.

Figure 3. Les nouvelles salles d'examen et de discussion cliniques aménagées grâce au succès de l'importante campagne philanthropique de 2018



Depuis son arrivée dans le pavillon situé au 3744, rue Jean-Brillant, l'École a connu une expansion de plus de 1 500 m². Toutefois, les besoins en espace restent encore importants, tant pour la vie étudiante que pour la recherche.

L'effet de levier découlant de la création de programmes

L'année 2004 voit la collation des grades de la première promotion du programme de doctorat en optométrie (O.D.) de 11 sessions. La création de ce programme a permis à l'ÉOUM d'ajouter huit postes réguliers de professeurs, si bien qu'en 2003-2004, l'effectif professoral de l'École passera à 24,5 postes en équivalent temps complet.

En 2018, l'École entame une refonte de son doctorat pour offrir une formation répondant à l'évolution des enjeux professionnels en termes d'attitudes, d'aptitudes et de savoirs. La mise à jour des contenus d'enseignement et l'intégration de méthodes pédagogiques variées (par exemple, jeux de rôle, simulation et interaction avec des patients acteurs) sont complétées en 2023. L'augmentation des cohortes étudiantes prévue dans les prochaines années devrait s'accompagner d'un accroissement du corps professoral pour respecter le rapport étudiants/professeur·e. Ce rapport demeure encore équilibré, en dépit de l'augmentation de l'effectif étudiant aux cycles supérieurs, où plus de 184 diplômes de maîtrise ont été décernés depuis 2001.

Figure 4. Le nouvel amphithéâtre plus vaste s'ajoutant aux espaces de l'École lors de la relocalisation d'une de ses salles de cours à l'entrée du pavillon



Figure 5. En mai 2025, Tanya Packer et Dan Zbacnik de Réadaptation en déficience visuelle Canada (à droite au premier rang) soulignant la remise du Prix du partenaire communautaire exceptionnel à l'équipe professorale de l'option Intervention en déficience visuelle de la maîtrise



Cette équipe rassemble les professeurs Judith Renaud, O.D., Ph. D., Natalina Martiniello, Ph. D. (à gauche au premier rang), Joe Nemargut, Ph. D., et Walter Wittich, Ph. D. (au second rang) ainsi que Julie-Andrée Marinier, O.D., M. Sc., qui ne figure pas sur la photo.

En offrant l'option Sciences cliniques de son programme de maîtrise et en créant, en 2003, un programme de résidence en optométrie menant à un certificat de deuxième cycle, l'École a formé un bassin de diplômés détenant l'expertise pour devenir ses chargés de cours et de clinique. En 2019, l'option Optométrie communautaire est ajoutée au certificat de résidence de deuxième cycle, et l'École établit une clinique mobile pour desservir les organismes communautaires.

Outre la création du diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en intervention en déficience visuelle, mis en place en 2000, et de l'option Intervention en déficience visuelle dans la maîtrise en sciences de la vision (M. Sc.) en 2002, l'École offre deux concentrations au sein du DESS en 2004-2005 : l'une en orientation et mobilité, l'autre en réadaptation de la déficience visuelle. En 2012, deux microprogrammes sont ajoutés au DESS : l'un en basse vision, l'autre en informatique adaptée à

la déficience visuelle. Depuis 2016, le DESS n'est plus offert au profit d'une intégration dans l'option Intervention en déficience visuelle de la maîtrise qui présente dès lors trois concentrations : orientation et mobilité, basse vision et réadaptation en déficience visuelle. Un microprogramme existe dans chaque concentration pour les diplômés désireux de se former dans plus d'une spécialité. Certaines concentrations sont déjà reconnues par un organisme d'agrément. Offerts en anglais et en français, ces programmes s'avèrent uniques au Canada. Grâce à l'engagement de trois professeurs-chercheurs, ils ont contribué à la formation d'environ 120 professionnels offrant, avec les optométristes, des services en déficience visuelle.

Bien que, depuis 1995, les professeurs de l'École aient contribué à former des doctorants dans les programmes de psychologie, de pharmacie, de sciences neurologiques, biologiques ou biomédicales, la création d'un doctorat en sciences de la

Figure 6. L'une des présentations de recherche proposées dans le cadre de la Journée scientifique de l'École d'optométrie



Tenu annuellement depuis maintenant deux décennies, cet événement permet aux stagiaires postdoctoraux, aux étudiants au doctorat en sciences de la vision ou à la maîtrise, ainsi qu'à ceux au doctorat en optométrie de présenter leurs travaux de recherche.

vision (Ph. D.), en 2011, permet à l'École de s'aligner sur les meilleures institutions optométriques nord-américaines. Établi en collaboration avec le Département d'ophtalmologie de la Faculté de médecine et présenté conjointement pour être offert dans chacune des unités, ce programme concrétise la collaboration qui désormais prévaut à l'Université de Montréal entre optométrie et ophtalmologie. Depuis la création de ce diplôme, l'École a décerné 19 doctorats en sciences de la vision.

Des partenariats favorisant l'enseignement et la recherche

En établissant un partenariat avec l'Institut Nazareth et Louis-Braille en 1997 et en accueillant, en 1998, son point de service à Montréal dans les locaux de l'École, cette dernière a offert à ses étudiants une exposition clinique de premier ordre en matière de réadaptation de la déficience visuelle. Ce partenariat a contribué à la création d'une des options de son programme de maîtrise qui positionne l'Université de Montréal comme le seul établissement universitaire au Québec et au Canada assurant la formation d'intervenants en déficience visuelle.

Comme l'Université d'Alabama, l'Université de Montréal est une des rares institutions nord-américaines avec une École d'optométrie et un Département d'ophtalmologie sur le même campus. La synergie entre les deux unités a été longue à s'établir, mais le partenariat s'est révélé porteur après coup. Ainsi, en 2001, une demande conjointe de financement auprès de la Fondation canadienne pour l'innovation est couronnée de succès et permet à l'École d'injecter 2645974 \$ en recherche.

En 2010, des résidences débutent en clinique ophtalmologique privée par l'entremise de la professeure Nadia-Marie Quesnel. Puis, le projet conjoint de doctorat (Ph. D.) et le souhait du recteur Guy Breton conduisent les départements d'ophtalmologie des hôpitaux universitaires à recevoir en stage des étudiants en optométrie. À partir de 2014, l'École accueille, au sein de la Clinique universitaire de la vision, des étudiants en médecine. Ces futurs médecins effectuent des rotations dans les modules cliniques pour se familiariser avec les soins oculovisuels et les actes optométriques. De plus, une ophtalmologiste participe aux activités de la Clinique et prend en charge les patients affectés par des cataractes.

Figure 7. Le professeur Christian Casanova, Ph. D., lors du 100^e anniversaire de la Clinique universitaire de la vision



Sous la direction du professeur Christian Casanova, l'École met en place un programme de doctorat en sciences de la vision conjoint avec le Département d'ophtalmologie; instaure des stages étudiants dans les départements d'ophtalmologie des hôpitaux universitaires; voit le renouvellement de l'agrément de son programme de doctorat en optométrie (O.D.); et procède à la rénovation de ses espaces cliniques après le centenaire de sa Clinique. Le professeur Casanova recevra l'éméritat en 2023.

Après avoir mis en place, en 2013, le premier centre universitaire de lecture d'image de fond d'œil au Canada, l'École signe une entente de service avec la Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador en mai 2014 pour desservir plus de 20 communautés des Premières Nations. Le diabète y étant un enjeu de santé publique par sa prévalence, l'École est fière de contribuer, grâce à cette première implantation en téléoptométrie, à la santé oculovisuelle des membres des Premières Nations.

Le partenariat de l'École avec la Faculté de médecine dentaire et la Faculté des sciences de l'éducation permet, en 2015-2016, la création du centre L'extension dans le quartier montréalais Parc-Extension qui assure aux élèves et à leur famille un soutien en pédagogie et en santé. Une équipe pluridisciplinaire rassemblant des professionnels et

Figure 8. Des étudiants de l'École d'optométrie de la Faculté de médecine et de pharmacie de l'Université d'État d'Haïti accueillis comme stagiaires à l'École d'optométrie



étudiants des domaines de l'enseignement (orthopédagogie) et de la santé (optométrie et médecine dentaire) permet d'assurer un suivi global et une intervention complète auprès d'enfants en difficulté issus de milieux défavorisés. Ce centre abrite l'une des cliniques externes de l'École. Plus récemment, un autre partenariat interfacultaire, cette fois-ci avec l'École de santé publique et son Unité de santé internationale (USI), donne naissance à l'Unité de santé visuelle internationale, qui a pour mission l'amélioration de la santé visuelle et la diminution de la déficience visuelle évitable dans les pays en développement. En 2022, l'École, l'USI et le Département d'ophtalmologie soutiennent l'École d'optométrie de la Faculté de médecine et de pharmacie de l'Université d'État d'Haïti au moyen d'un programme de stages.

Enfin, la collaboration initiée avec le groupe Essilor pour la chaire de recherche CRSNG-Industrie a contribué, en 2004, à transformer celle-ci en chaire industrielle CRSNG-Essilor, dotée jusqu'à 1,3 million de dollars et décernée au professeur Jocelyn Faubert. Cette chaire sera renouvelée en 2014 jusqu'en 2019, année de la fusion d'Essilor et du

Figure 9. Les professeurs Jocelyn Faubert, Ph. D., Maurice Ptito, Ph. D., D.H.C. (Danemark), et Aarlenne Khan, Ph. D., titulaires d'importantes chaires de recherche



Figure 10. Le 19 octobre 2003, le professeur Langis Michaud, O.D., M. Sc., recevant son attestation d'études du directeur de l'École, le professeur Jacques Gresset, O.D., Ph. D., et son nouveau permis d'exercice de la présidente de l'Ordre des optométristes du Québec, la D^{re} Lise-Anne Chassée, optométriste, alors que le règlement sur l'utilisation des médicaments thérapeutiques vient d'entrer en fonction



groupe italien Luxottica. Sous un effet d'entraînement, la chaire de recherche Harland-Sanders en sciences de la vision est créée en 2006 à l'École grâce à un financement de 1 million de dollars assuré par la fondation du même nom. Attribuée au professeur Maurice Ptito, cette chaire étudie la

substitution sensorielle et la plasticité intermodale chez la personne aveugle ou fortement déficiente visuelle. Enfin, en 2013-2014, l'École bénéficie de la prestigieuse Chaire de recherche du Canada sur la vision et l'action, attribuée à la professeure Aarlenne Khan, spécialiste en motricité oculaire. Ces trois chaires détenues par des professeurs de l'ÉOUM témoignent du niveau d'implication de l'École en recherche.

Une symbiose avec la profession

Dès l'implantation du programme de doctorat en optométrie (O.D.) sur cinq années, l'École avait convenu avec l'Ordre des optométristes du Québec et l'Association des optométristes du Québec d'une démarche auprès du législateur afin que les optométristes québécois puissent utiliser les médicaments à des fins thérapeutiques. Ainsi, au printemps 1999, l'École soumettait à la Commission des études une formation aux cycles supérieurs destinée aux optométristes en pratique comportant trois cours totalisant sept crédits. Ces cours ont débuté dès mai 1999, car l'Ordre et l'Association entamaient alors la bataille pour une modification législative. Les résultats ont été rapides puisque l'Assemblée nationale a adopté à l'unanimité, le 14 juin 2000, le projet de loi n° 87 visant notamment à modifier la *Loi sur l'optométrie* pour permettre aux optométristes l'usage des médicaments thérapeutiques et la dispensation de soins oculaires. Les dispositions découlant du changement

Figure 11. Dans un amphithéâtre, de nombreux optométristes prenant part à l'une des activités offertes par le Centre de perfectionnement et de référence en optométrie dans le cadre de la formation obligatoire



législatif n'interviendront qu'à l'automne 2003, et les 890 optométristes ayant suivi la formation donnée par l'École recevront le 19 octobre, à l'Université de Montréal, leur attestation d'études et leur nouveau permis de pratique. Une fois de plus, le leadership de l'École en matière de formation continue répondait aux aspirations de la profession.

Depuis ce changement législatif, les activités de formation continue du Centre de perfectionnement et de référence en optométrie (CPRO) animées par des professeurs et des cliniciens de l'École attirent, sur une base annuelle et régulière, près de 1 500 participants. En 2017, l'approbation par l'Ordre des optométristes du Québec et par le Collège des médecins du Québec d'un guide d'exercice conjoint, confirmant en outre des relations sereines entre les deux professions, impliqua une formation continue obligatoire de 30 heures sur la cogestion de conditions oculaires qui combine enseignement en salle, enseignement en ligne et enseignement pratique dans les locaux de l'École. À nouveau, la profession a pu compter sur l'École pour l'accompagner dans son évolution.

La symbiose avec la profession et le lien fort qui unit l'École et ses diplômés engendrent un solide sentiment d'appartenance envers l'alma mater, si bien que l'appui philanthropique en optométrie reste un des plus remarquables à l'Université de Montréal. Émanant aussi bien des professionnels eux-mêmes que de l'industrie qui gravite autour du monde optométrique, ce soutien est le reflet du succès et du dynamisme de l'École d'optométrie de l'Université de Montréal.

Conclusion

Le Canada offre depuis maintenant 100 ans une formation universitaire en optométrie grâce à l'Université de Montréal, par l'entremise de son École d'optométrie qui a connu un essor continu au XXI^e siècle. Cette dernière figure maintenant, comme son homologue de l'Université de Waterloo, parmi les meilleures institutions optométriques du continent.

Cependant, pour rester parmi les leaders, l'École et l'Université auront à relever les nombreux défis qu'apporte l'évolution des savoirs et des technologies, mais aussi ceux qu'impliquent le maintien

Figure 12. En mars 2025, le directeur de l'École, le professeur Jean-François Bouchard, B. Pharm., Ph. D., et la directrice générale de la philanthropie à l'Université, Émilie L. Cayer, remerciant le président du conseil d'administration d'Opto-Réseau, le Dr Alain Côté, optométriste, et la présidente-directrice générale, M^{me} Christine Breton, pour le soutien financier de ce regroupement optométrique



d'infrastructures de qualité et l'équilibre dans le corps professoral – entre chercheurs fondamentalistes (avec Ph. D.), professeurs actifs tant en recherche qu'en enseignement (O.D. et Ph. D.) et professeurs fortement impliqués en clinique et en enseignement (O.D. et M. Sc.). Confrontée à une conséquence logique du développement de l'École d'optométrie depuis les trois dernières décennies, l'Université devra envisager de lui donner, tôt ou tard, le statut officiel de faculté, sans nécessairement d'ailleurs que son nom soit changé, à l'instar de ce qui a prévalu pour l'École de santé publique.

En attendant, l'Accreditation Council on Optometric Education vient de renouveler l'agrément du doctorat en optométrie offert à Montréal, sa prochaine visite étant normalement prévue en mai 2033, et l'École d'optométrie et l'Université de Montréal peuvent être fières d'avoir apporté depuis un siècle une contribution significative à l'essor de l'optométrie au Québec, au Canada et dans toute la Francophonie.

Pierre Simonet, O.D., Ph. D.,
professeur émérite

Jacques Gresset, O.D., Ph. D.,
professeur émérite

Jean-François Bouchard, B. Pharm., Ph. D.,
directeur et professeur titulaire

École d'optométrie de l'Université de Montréal
(Québec), Canada

Références

1. Simonet P, Gresset J, Bouchard J-F. Un siècle de formation universitaire en optométrie au Canada : la contribution de l'Université de Montréal – partie 1, de 1925 à 1990. *Can J Optom.* 2025;87(3):7-15. <https://doi.org/10.15353/cjo.v87i3.6570>
2. Simonet P, Gresset J, Bouchard J-F. Un siècle de formation universitaire en optométrie au Canada : la contribution de l'Université de Montréal – partie 2, de 1990 à 2001. *Can J Optom.* 2025;87(4):7-15. <https://doi.org/10.15353/cjo.v87i4.6634>